

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versement de l'allocation de rentrée scolaire 2024

26 153 familles ont perçu l'allocation de rentrée scolaire versée par la Caf du Morbihan ce qui représente plus de 18 millions d'euros.

L'allocation de rentrée scolaire aide les familles les plus modestes à assumer le coût de la rentrée. Elle est attribuée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans.

Les montants 2024 de l'allocation de rentrée scolaire s'élèvent à :

- 416,40 € par enfant âgé de 6 à 10 ans,
- 439,38 € par enfant âgé de 11 à 14 ans,
- 454,60 € par enfant âgé de 15 à 18 ans.

L'allocation de rentrée scolaire sera versée le 20 août 2024.

Une étude inédite de la Cnaf (publiée et réalisée fin 2022 auprès de 2 000 familles bénéficiaires) montre que l'ARS représente un tiers des dépenses scolaires annuelles de ces familles.



IMPORTANT : Le versement de l'allocation de rentrée scolaire est automatique pour les enfants de moins de 16 ans. Les parents d'enfants de plus de 16 ans doivent déclarer leur scolarité sur le caf.fr et déposer en ligne le justificatif de scolarité. La procédure est simple : rendez-vous dans l'espace Mon compte ou sur l'appli mobile « Caf – Mon compte ». L'ensemble des modalités de versement et les montants sont disponibles sur caf.fr, le droit à l'Ars apparaît dans la rubrique « Mon Compte ».

À PROPOS

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service de toutes les familles.

En distribuant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits et les solutions qui s'offrent à eux, la Caf du Morbihan soutient chacun à tous les moments de sa vie. Ainsi, elle accompagne 135 622 allocataires et couvre 328 367 morbihannais dont 135 300 enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, la Caf du Morbihan et ses 7 points d'accueil contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales. Elle apporte à chacun des moyens durables pour s'émanciper et prendre sa place dans la société, dans une démarche de neutralité et de juste droit : ainsi, elle effectue chaque année plus de 287 000 contrôles.

Par leur action, les Allocations familiales oeuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.

#GrandirAvecVous

Contact presse : servicecommunication@caf56.caf.fr